

Direction départementale des finances publiques de l'Eure-et-Loir Centre des finances publiques de Courville sur Eure 5 rue pannard 28190 Courville sur Eure

DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA TRESORERIE DE Courville sur Eure

Le comptable, responsable de la trésorerie de Courville sur Eure

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide:

EN MATIERE FISCALE

Article 1;

Délégation de signature est donnée à, Monsieur Laurent DESFRICHES, Inspecteur des Finances Publiques, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Courville sur Eure à l'effet de signer en matière fiscale :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement
 - b) les avis de mise en recouvrement;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2:

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière fiscale :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et



portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	maximale des délais de	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Observations
HELIER Franck	СР	Tous délais	Tous délais	Tous délais	
	S. C.				

EN MATIERE DE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Article 3:

Délégation de signature est donnée à, Monsieur Laurent DESFRICHES, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Courville sur Eure, à l'effet de signer en matière de secteur public local au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement , sans limitation de durée ni de montant .
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;
- 3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 4:

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de secteur public local :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	maximale des délais de	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Observations
HELIER Franck	СР	Tous délais	Tous délais	Tous délais	ALL APPENDIC
				44.4.200.44	

Article 5:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir

A courville sur Eure le 15/05/2019

Le comptable public, Responsable de la trésorerie de Courville sur Eure

> Christine BOURBAO Inspecteur Divisionnaire HC

L. Jano